

La Mairie d'Orléans s'engage dans la lutte contre l'utilisation détournée des capsules de protoxyde d'azote

L'usage détourné du protoxyde d'azote est un phénomène identifié depuis désormais plusieurs années, notamment dans le milieu festif, et plus encore aujourd'hui sur l'espace public. Pour contrer la consommation de protoxyde d'azote, aussi appelé "gaz hilarant" par les jeunes, la Mairie d'Orléans a décidé d'agir, en prenant un arrêté municipal afin d'interdire la vente aux mineurs, et le fait d'offrir gratuitement du protoxyde aux mineurs.

Depuis plusieurs mois, la présence de cartouches de protoxyde d'azote est constatée en particulier aux abords des collèges et lycées dans toute la France, et plus généralement sur l'ensemble de l'espace public. La ville d'Orléans n'est pas épargnée par ce phénomène. Ces capsules de protoxyde d'azote sont depuis quelques temps détournées de leurs usages initiaux pour leurs propriétés euphorisantes. C'est pourquoi, la Mairie d'Orléans a pris un arrêté municipal, prévoyant l'interdiction de la vente aux mineurs dans l'ensemble des commerces de la ville d'Orléans, et le fait d'offrir gratuitement du protoxyde aux mineurs.

Il interdit également d'utiliser du protoxyde de manière détournée dans l'espace public, pour les mineurs comme pour les majeurs. L'accumulation croissante de ces capsules sur l'espace public représente un risque pour l'environnement mais peut également s'avérer accidentogène. De ce fait, l'arrêté municipal interdit le jet ou l'abandon des capsules de gaz sur la voie publique.

Les risques peuvent être très sérieux : brûlure par le froid, chute grave en cas de perte de connaissance, voire dramatiques avec des cas de décès dûs au manque d'oxygène.

La consommation du protoxyde peut également entraîner des effets secondaires irréversibles :

- La confusion,
- La désorientation,
- Des difficultés de coordonner les mouvements,
- Une altération de la mémoire,
- Une ou des hallucination(s) visuelle(s),
- Des troubles du rythme cardiaque,
- Ainsi que des impacts neurologiques.

Pour plus d'infos sur les risques, voir le lien suivant : www.drogues.gouv.fr